



Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du jeudi 17 décembre 2015

Conseillers communautaires en exercice : 112

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à l'amphithéâtre Régnier de la CCIT du Doubs - 46 avenue Villarceau - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU, 1^{er} Vice-Président, puis de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 7.6, 7.7, 7.8, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 3.10, 3.11, 3.12, 3.13, 3.14, 4.1, 4.2, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 0.2, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.1.8, 1.1.9, 1.1.10, 1.2.1, 1.2.3, 1.2.4, 1.2.5, 1.2.6, 1.2.7, 1.2.8, 1.2.9, 6.1, 6.2, 2.1, 2.2, 2.3, 8.1 et 8.2

La séance est ouverte à 18h20 et levée à 20h35.

Etaient présents : **Amagney** : M. Thomas JAVAUX **Arguel** : M. André AVIS **Audeux** : Mme Françoise GALLIOU **Avanne-Aveney** : M. Alain PARIS **Besançon** : M. Eric ALAUZET, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, M. Thibaut BIZE (jusqu'au 3.11), M. Nicolas BODIN, M. Pascal BONNET, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET (à partir du 3.6), M. Abdel GHEZALI, M. Philippe GONON, Mme Pauline JEANNIN, Mme Solange JOLY, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA (jusqu'au 2.2), M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL (jusqu'au 1.1.3), M. Thierry MORTON (à partir du 3.6), M. Philippe MOUGIN, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS (à partir du 7.5), M. Rémi STAHL, Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT, Mme Anne VIGNOT, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF **Braillans** : M. Alain BLESSEMILLE **Chalezeule** : M. Christian MAGNIN-FEYSOT **Chalèze** : M. Gilbert PACAUD **Champagney** : M. Olivier LEGAIN **Champvans-les-Moulins** : M. Florent BAILLY **Chaucenne** : M. Bernard VOUGNON **Chaufontaine** : M. Jacky LOUISON **Chemaudin** : M. Gilbert GAVIGNET **Châtillon-le-Duc** : Mme Catherine BOTTERON **Dannemarie-sur-Crête** : M. Gérard GALLIOT **Deluz** : M. Fabrice TAILLARD **Ecole-Valentin** : M. Yves GUYEN **Fontain** : Mme Martine DONEY **Gennes** : Mme Thérèse ROBERT **Grandfontaine** : M. François LOPEZ **La Chevillotte** : M. Roger BOROWIK **La Vèze** : Mme Catherine CUINET **Le Gratteris** : M. Cédric LINDECKER **Les Auxons** : M. Serge RUTKOWSKI **Mamirolle** : M. Daniel HUOT (à partir du 4.2) **Mazerolles-le-Salín** : M. Daniel PARIS **Miserey-Salines** : M. Marcel FELT **Montfaucon** : M. Pierre CONTOZ (jusqu'au 7.1) **Montferrand-le-Château** : M. Pascal DUCHEZEAU **Morre** : M. Jean-Michel CAYUELA **Nancray** : M. Vincent FIETIER **Noironte** : M. Bernard MADOUX **Osselle** : Mme Sylvie THIVET **Pelousey** : Mme Catherine BARTHELET **Pirey** : M. Robert STEPOURJINE **Pugéy** : M. Frank LAIDIE (à partir du 7.1) **Rancenay** : M. Michel LETHIER **Roche-lez-Beaupré** : M. Jacques KRIEGER **Routelle** : M. Daniel CUCHE **Saône** : M. Yoran DELARUE (représenté par Mme Sylvie GAUTHEROT) **Serre-les-Sapins** : M. Gabriel BAULIEU **Tallenay** : M. Jean-Yves PRALON **Thise** : M. Alain LORIGUET **Thoraise** : M. Jean-Paul MICHAUD **Vaire-Arcier** : M. Charles PERROT **Vaire-le-Petit** : M. Jean-Noël BESANCON **Vaux-les-Prés** : M. Bernard GAVIGNET **Vorges-les-Pins** : Mme Julie BAVEREL

Etaient absents : **Besançon** : M. Julien ACARD, M. Frédéric ALLEMANN, M. Patrick BONTEMPS, M. Gueric CHALNOT, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Myriam EL YASSA, Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT, M. Jacques GROSERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Mina SEBBAH, Mme Sylvie WANLIN **Beure** : M. Philippe CHANEY **Boussières** : M. Bertrand ASTRIC **Busy** : M. Alain FELICE **Champoux** : M. Philippe COURTOT **François** : M. Claude PREIONI **Larnod** : M. Hugues TRUDET **Marchaux** : M. Patrick CORNE **Novillars** : M. Philippe BELUCHE **Pouilley-les-Vignes** : M. Jean-Marc BOUSSET **Torpes** : M. Denis JACQUIN

Secrétaire de séance : Mme Catherine BARTHELET

Procurations de vote :

Mandants : J. ACARD, T. BIZE (à partir du 3.12), P. BONTEMPS, YM. DAHOUI, J. GROSERRIN, JS. LEUBA (à partir du 2.3), C. MICHEL (à partir du 1.1.4), T. MORTON (jusqu'au 3.5), M. OMOURI, S. PESEUX, D. SCHAUSS (jusqu'au 7.4), M. SEBBAH, S. WANLIN, P. CHANEY, C. PREIONI, D. HUOT (jusqu'au 7.1), P. CONTOZ (à partir du 4.2), P. BELUCHE, JM. BOUSSET, D. JACQUIN (à partir du 3.6).

Mandataires : P. MOUGIN, E. MAILLOT (à partir du 3.12), R. REBRAB, D. POISSENOT, P. BONNET, M. LOYAT (à partir du 2.3), D. DARD (à partir du 1.1.4), N. BODIN (jusqu'au 3.5), C. WERTHE, L. FAGAUT, K. ROCHDI (jusqu'au 7.4), ML. DALPHIN, B. FALCINELLA, J. BAVEREL, B. GAVIGNET, P. CONTOZ (jusqu'au 7.1), D. HUOT (à partir du 4.2), J. KRIEGER, T. JAVAUX, JL. FOUSSERET (à partir du 3.6).

Délibération n°2015/003027

Rapport n°7.7 - Extension de la Dorsale Régionale

Extension de la Dorsale Régionale

Rapporteur : Elsa MAILLOT, Vice-Présidente

Commission : Culture, tourisme, sport et aménagement numérique

Inscription budgétaire	
BP 2016 et PPIF 2016-2020 « Data center »	Montant prévu au BP 2016 : Dépense de fonctionnement : 166 400 € Recette de fonctionnement : 166 400 €
Sous réserve du vote du BP 2016 et du PPIF 2016-2020	

Résumé :

La « dorsale régionale » est une infrastructure optique établie par la collectivité en 2012 pour relier Besançon en Très Haut-Débit à Lyon et Strasbourg, et ainsi connecter son datacenter et de manière plus générale la Franche-Comté à des « nœuds » importants de l'Internet. Le présent projet porte sur l'extension de cette Dorsale régionale à la Bourgogne et à la Communauté Urbaine du Grand Dijon, par le biais d'un avenant au contrat conclu avec APRR.

En 2012, la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon a mis en place à travers un contrat de location de longue durée (sous la forme « Indefeasible Rights of Use » IRU) souscrit auprès de la société APRR une fibre optique, appelée « Dorsale Régionale », pour relier Besançon en Très Haut Débit à Lyon et à Strasbourg. Elle a ensuite mis cette infrastructure à la disposition de l'opérateur NEO-TELECOM (racheté depuis par la société ZAYO) qui exploite le Datacenter de Besançon.

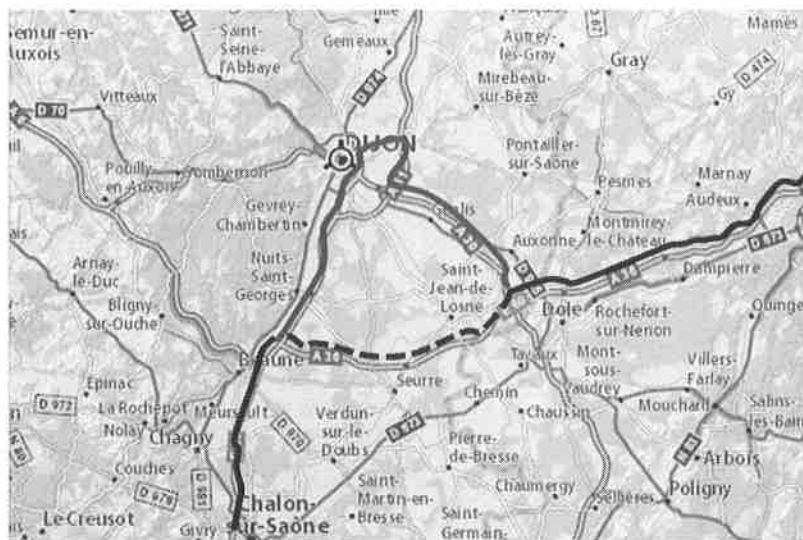
Dans le cadre d'un travail mené conjointement avec les services de l'Etat et du Conseil régional, plusieurs points d'accès ont également été prévus sur cette infrastructure à Montbéliard, Dole ou Vesoul.

Les services de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon ont également étudié, de manière conjointe avec ceux des Conseils régionaux de Franche-Comté et de Bourgogne, un projet d'extension de la Dorsale régionale à la Bourgogne et à la Communauté Urbaine du Grand Dijon :

- en recherchant une infrastructure optique existante et mobilisable entre Besançon et Dijon,
- puis en négociant les conditions de location de cette extension dans le cadre d'un avenant au contrat conclu entre la CAGB et la société APRR,
- enfin en intervenant auprès de la société ZAYO, d'une part pour qu'elle prévoit l'ouverture de nouveaux points d'accès à Dijon et Chalon-sur-Saône dès l'établissement de cette extension, et d'autre part pour qu'elle adapte son offre (élargissement du catalogue appliqué et baisse des tarifs plafonds pratiqués) à destination des opérateurs locaux qui cherchent à développer leur activité.

Le travail réalisé avec APRR a permis de définir une solution technique qui peut être mise en œuvre dans un délai assez court (3 mois à compter de l'engagement contractuel de la collectivité). Elle consiste à substituer à l'itinéraire Dole / Chalon-sur-Saône un nouvel itinéraire Dole / Dijon / Chalon-sur-Saône (cf. carte ci-dessous).

APRR – Déviation du tracé Dole – Chalon sur Saône par Dole – Dijon – Beaune – Chalon sur Saône



- Nouvelle liaison
- - - Liaison supprimée
- Liaison actuelle

L'évolution de cette infrastructure en région Bourgogne, telle qu'envisagée dès la conception du projet, conduit également à la mise en œuvre de nouveaux points d'accès à Chalon-sur-Saône sur le tracé actuel de la dorsale, et à Dijon sur l'extension du tracé.

La durée de location de cette extension se confondrait avec le délai de location restant sur la Dorsale régionale (jusqu'en juin 2022).

Le coût établi par APRR se compose de la manière suivante (montants HT) :

- frais d'accès au service = 40 K€,
- location sous forme d'IRU (6,5 ans) = 98,7 K€,
- option de location pour 5 ans supplémentaires = 39,8 K€.

La prise en compte de ces éléments doit faire l'objet d'un avenant au contrat initial passé avec APRR signé en janvier 2012, relatif à la Dorsale régionale.

Sous réserve que le Conseil régional notifie son engagement de financement à la collectivité, le Conseil de Communauté est appelé à autoriser la réalisation de cette extension, à autoriser le Président à engager les démarches correspondantes auprès de la société APRR et à signer les pièces s'y rapportant.

En parallèle, dans le cadre de la modification de cette infrastructure, la Région Franche-Comté s'est engagée à compenser l'intégralité des surcoûts supportés par la CAGB pour mettre en œuvre ce nouveau cheminement.

Dans le cadre de la délégation du Conseil au Président en date du 29 avril 2014, le Président de la CAGB signera avec la Région un avenant à la convention du 11 décembre 2013 prévoyant le versement d'une subvention complémentaire de 166 400 € TTC.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté, sous réserve du vote du BP 2016 et du PPIF 2016-2020 :

- se prononce favorablement sur la réalisation de l'extension de la dorsale régionale, sous réserve de la prise en charge du financement de cette opération par le Conseil régional,
- autorise M. le Président, ou son représentant, à engager les démarches correspondantes,
- autorise M. le Président, ou son représentant, à signer l'avenant au contrat de mise à disposition de fibres nues et de sites de livraison passé avec APRR pour un montant de 166 400 €.

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant

Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président

Préfecture de la Région Franche-Comté
Préfecture du Doubs
Contrôle de légalité DRCT
Reçu le 22 DEC. 2015

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 99

Contre : 0

Abstention : 0